



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**
Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

**Pas de BUT, diplôme d'établissement, à la rentrée !
Maintien du DUT, diplôme national !**

Le gouvernement a fait passer en force son « arrêté de Licence professionnelle » (intégrant le BUT) le 6 décembre 2019. Dans un total mépris de l'opposition de très nombreux collègues, il veut profiter du confinement pour mettre en œuvre sa réforme au pas de charge à la rentrée prochaine, avec publication des programmes nationaux dès mai 2021, sur la base des nouvelles maquettes imposées pour le 15 décembre 2020.

Et cela malgré une résistance de toute part réclamant au minimum un moratoire, tant du côté de l'ADIUT – qui pourtant soutient la réforme –, que des enseignants espérant d'autant plus un délai pour la rejeter qu'ils ont eu à subir les charges de travail accrues et les conditions de travail dégradées des cours à distance ou « hybrides ».

Les raisons du rejet des collègues, dès l'annonce du projet de réforme, sont connues et légitimes. Ce sont celles de FO ESR :

- Ce qui subsisterait du DUT ne serait plus qu'un certificat *low cost*, avec une baisse d'environ 25% du volume annuel. Appauvrissement, déqualification: quelle reconnaissance aura le DUT dans les conventions collectives et dans les statuts ?
- La part d'adaptation locale accrue jusqu'à un tiers est une nouvelle attaque contre le caractère national du diplôme.
- La hausse du quota imposé de bacheliers technologiques, de 30% en moyenne à au moins 50% quelles que soient les spécialités, s'oppose à la souveraineté des décisions des jurys de sélection, sans moyen supplémentaire pour les remises à niveaux.
- Fixer un « taux de réussite » à 50% pour reconduire le diplôme s'oppose à la souveraineté des jurys de diplôme, et fixer un objectif de taux d'insertion professionnelle à 50 % au moins, exclut une poursuite d'études pour la majorité des diplômés – tout en rendant abusivement les enseignants d'IUT responsables du chômage des jeunes.
- La reprise du titre « Bachelor » permettra d'ouvrir le BUT à la concurrence des « Bachelors » du privé, également accessibles aux vœux sur Parcoursup.
- L'évaluation du BUT se fera par le HCERES à la place des CCN et CPN, « *en veillant à renforcer la place des professionnels dans les commissions* » (DGESIP, le 6 mars 2020).
- Le gonflement du volume des stages jusqu'à 6 mois s'oppose à une véritable professionnalisation étayée sur l'apport des disciplines. De plus, la rémunération des heures TD pour l'encadrement des stages et des 600 h. de projets tutorés n'est toujours pas définie par le ministère ! (CCN du 18. 02. 2021)
- La structuration des PN en « blocs de compétences » fondés sur des « référentiels » est un véritable fer de lance pédagogique contre l'acquisition des connaissances disciplinaires durables – pourtant indissociables des compétences et qui, elles, sont bien identifiables et précisément évaluables –, et contre la cohérence et la progressivité du diplôme. Et le contenu de ce diplôme de 3 ans ne sera défini à la rentrée... que pour la 1^{ère} année !

La réforme du BUT s'inscrit dans le contexte de la mise en application de la loi « *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » de septembre 2018. Cette loi met fin à l'inscription automatique des diplômes universitaires dans le Registre National des Certifications professionnelles (RNCP) et donc à leur reconnaissance. Ce sont maintenant des binômes constitués d'un « professionnel » et d'un universitaire qui seront chargés, au cas par cas, de proposer la reconnaissance de ces diplômes. Bien

évidemment, « compétences » et degré de « professionnalisation » seront les critères déterminants pour obtenir l'inscription au RNCP.

Que restera-t-il, dans les faits, des « diplômes nationaux » ... des disciplines, de la reconnaissance dans les conventions collectives et les statuts ?

Le coup de grâce contre les IUT : la fin du cadrage national des coefficients

Le véritable objectif de la réforme tient à cette annonce du ministère à la CCN du 21 janvier 2021 : « *La DGESIP rappelle que les coefficients et leur répartition relèvent de l'établissement* », et qu'ils « *ne peuvent pas être publiés dans les référentiels de formation* ».

La CPN d'une spécialité des IUT (MP, PEC et SGM « Science et génie des matériaux ») l'a bien vu dans sa motion du 25 janvier 2021: « *une absence de publication [des coefficients des U.E] provoquerait une absence du caractère national du BUT* ». Et elle a décidé d' « *arrêter toute transmission de ses travaux* » en cas de non publication des coefficients dans le programme national, en demandant la modification de l'arrêté du 6 décembre.

Au final, qu'importe le succès du DUT auprès des étudiants, des collègues et des entreprises ! La réforme du BUT vise-t-elle autre chose que la destruction d'un diplôme national reconnu, de cette réussite qu'est le DUT, et, à terme, la mort des IUT eux-mêmes ? Dans le contexte de la « professionnalisation » de la licence, pourquoi maintenir la spécificité des IUT – censés coûter trop cher, avec leur taux d'encadrement élevé et leurs groupes de TD et TP à effectifs limités, rappelé dans l'arrêté du 3 août 2005. Seulement voilà... le ministère a annoncé qu'il programme son abrogation à terme (point évoqué à la réunion CCN du 18 février).

Avec le BUT, il y a tout à perdre !

Ce constat est toujours celui de la plupart des collègues. Le chaos programmé à la rentrée, renforcé par le calendrier à marche forcée de la mise en place du BUT, ranime le mécontentement.

En témoignent la prise de position de la CPN des spécialités MP, PEC, SGM contre la non publication des coefficients d'U.E., tout comme la lettre/pétition initiée par des enseignants de l'IUT de Ville-d'Avray à Mme Vidal (« *Il faut reporter la réforme du BUT* »). Un délai de 15 jours dans la remise des « référentiels » a d'ailleurs été obtenu (CCN du 18 février). S'il est bien loin d'être suffisant, il reflète la crainte du MESRI devant une opposition frontale – ce qui nous encourage à l'amplifier.

Le retrait du BUT est plus que jamais d'actualité, c'est pourquoi FO ESR maintient ses revendications :

- **Retrait du « Bachelor Universitaire de Technologie », pas de BUT à la rentrée**
- **Maintien des DUT en deux ans, avec leurs volumes horaires et leurs programmes nationaux, sous contrôle de la CCN et des CPN, maintien de l'arrêté du 3 août 2005**
- **Augmentation des moyens en postes aux IUT pour assurer la totalité des horaires prévus dans les PPN**
- **Retour du recrutement, contre les quotas de bacheliers technologiques et contre toute limitation de la poursuite d'études**

Nous invitons les collègues à se réunir, et nous soutenons et soutiendrons toutes les formes de mobilisation et prises de position pouvant bloquer la mise en place des BUT :

- **Retour à un cadrage national par les CPN des coefficients d'U.E et des volumes horaires**
- **Pas de rentrée possible sans moyens suffisants en postes et en heures pour les cours et les TD pour encadrer les stages et les projets tutorés**
- **Moratoire pour l'application de la réforme des IUT**